



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé
et de la Sécurité sociale

Réponse commune de la ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, Martine Deprez, du Premier ministre, Luc Frieden, et du ministre des Finances, Gilles Roth, à la question parlementaire n° 4575 du 5 août 2026 de l'honorable député Mars di Bartolomeo relative à la taxe sur le sucre.

- **Madame la ministre a-t-elle pris connaissance des propos du Premier ministre relatifs à une éventuelle taxe sur le sucre ?**
- **Ces déclarations traduisent-elles l'existence de discussions récentes au sein du gouvernement au sujet d'une taxe européenne sur le sucre ou s'agit-il d'un cavalier seul du Premier ministre?**
- **Comment Madame la ministre explique-t-elle la différence d'approche du gouvernement selon qu'il s'agisse du tabac ou du sucre ? Partage-t-elle l'avis selon lequel une augmentation de la taxe sur le tabac est à exclure ?**

La proposition d'une taxe sur le sucre au niveau européen s'inscrit dans les discussions européennes sur les nouvelles ressources propres destinées à financer le CFP 2028-2034. Dans ce cadre, plusieurs pistes de proposition sont actuellement examinées. Le gouvernement est disposé à examiner de nouvelles ressources propres, à condition qu'elles reposent sur une méthodologie solide, soient équitables entre États membres et cohérentes avec les priorités européennes.

Luxembourg, le 8 septembre 2026

La Ministre de la Santé
et de la Sécurité sociale

(s.) Martine Deprez